

Évaluation

BULLETIN DU CONSEIL NATIONAL D'ÉVALUATION DES ARCHIVES
NEWSLETTER OF THE NATIONAL ARCHIVAL APPRAISAL BOARD

Volume 2, numéro 1
Mai 2020
ISSN

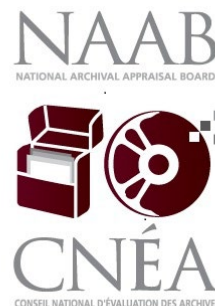


Table des matières

Nouvelles du Comité de direction et des comités :

- [Politique sur les conflits d'intérêts](#)
- [Compte-rendu du Comité de perfectionnement professionnel du CNÉA](#)
- [Compte-rendu du Comité spécial sur l'évaluation monétaire des documents électroniques](#)

Rubriques :

- [Vous avez demandé... Des réponses à vos questions](#)

Ressources pour évaluateurs :

- [Juste valeur marchande : Tendances du marché pour les documents et photographies](#)

Articles:

- [L'évaluation monétaire en contexte](#)
- [Quelques observations sur la capacité, la coopération, et l'avenir](#)

[Demande de contributions](#)

POLITIQUE SUR LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

Karen Teeple, ECE
Présidente, Conseil d'administration du CNÉA

À sa réunion mensuelle du 20 avril, le Conseil d'administration du CNÉA a approuvé la politique sur les conflits d'intérêts ci-après, afin d'éclaircir sa position relativement aux évaluateurs qui travaillent auprès d'institutions ou qui ont quitté leur emploi. Cette politique sera intégrée à la politique actuelle intitulée *Code de responsabilité éthique et personnelle de l'Évaluateur du CNÉA en exercice* qui se trouve à la section Politiques et Administration à l'intention des ECE sur le site Web du CNÉA.

La présente politique vise à protéger les intérêts et l'intégrité des activités et opérations du CNÉA. La politique sur les conflits d'intérêts s'applique à tous les évaluateurs (ECE ou non) qui participent à des panels d'évaluation du CNÉA.

Cette politique empêchera que les évaluateurs en situation de conflit réel ou apparent ne participent à des panels d'évaluation, des discussions, des rapports ou autres.

Un conflit d'intérêt apparent s'entend d'une situation qui peut amener un observateur ou une tierce partie à remettre en question l'objectivité ou l'impartialité d'un évaluateur en raison d'un intérêt conflictuel ou d'une double allégeance, ou encore parce que les connaissances ou l'affiliation de l'évaluateur pourraient susciter un préjugé ou préjudice involontaire ou volontaire, que ce dernier soit réel, potentiel ou présumé. Ceci peut comprendre, sans toutefois y être restreint, l'exercice d'activités données telles que la participation à un panel d'évaluation du CNÉA, lorsque la recherche, les discussions et la

prise de décisions peuvent sembler compromettre l'intégrité du CNÉA ou de l'institution demandant une évaluation. Pour éviter ce genre de situations, les évaluateurs ne peuvent participer à aucune séance du panel d'évaluation demandée par son employeur pour une période de 2 ans après la fin de l'emploi ou pour la durée requise par l'organisation. De plus, un évaluateur ne peut participer à un panel du CNÉA s'il a fourni une expertise professionnelle connexe ou autre (p. ex.,

services de consultation) sur une base contractuelle, à une institution, dans les douze mois précédant la tenue du panel du CNÉA.

COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DU CNÉA

Gordon Burr, ECE
McGill University, School of Information studies

Le Conseil d'administration du CNÉA a mis sur pied un nouveau Comité de perfectionnement professionnel, dont je suis le président. Les autres membres du comité (tous ECE) sont Dominique Foisy-Geoffroy, Regina Landwehr, David Sharron et Melanie Hardbattle. Karen Teeple, présidente du conseil d'administration du CNÉA, siège aussi au comité comme représentante du Conseil. Les fonctions administratives du comité sont soutenues par Christina Nichols, directrice exécutive du CCA et Louise Charlebois, employée du CCA (secrétaire).

Le comité s'est réuni une fois par mois depuis le mois de janvier, sauf en mars dont la réunion a dû être reportée. Le comité s'est fixé trois objectifs :

- parfaire les connaissances des évaluateurs existants du CNÉA;
- développer un programme / une formation pour les candidats qui n'ont pas les années d'expérience et la formation requises;
- contribuer au programme de la Classe de maître pour les archivistes d'expérience.

Nos objectifs de l'année en cours sont plus modestes. Nous nous emploierons à développer un cadre pédagogique destiné aux nouveaux archivistes qui n'ont pas participé à une Classe de maître et qui ont besoin de perfectionnement professionnel pour obtenir la désignation d'ECE. Nous évaluons en ce moment le contenu des cours de perfectionnement professionnel offerts par d'autres secteurs d'activités. De plus, nous préparons un sondage d'évaluation des besoins de formation pour obtenir les commentaires des ECE existants, ce qui nous permettra de rédiger une norme pour les cours de perfectionnement professionnel.

LA TROUSSE DE COMPARAISON DES ÉVALUATIONS OU, LE CNÉA CRÉE UNE FEUILLE DE CALCUL :

COMPTE-RENDU DES ACTIVITÉS DU COMITÉ SPÉCIAL DU CNÉA SUR L'ÉVALUATION MONÉTAIRE DES DOCUMENTS ÉLECTRONIQUES

Simon Patrick Rogers, ECE
John M. Kelley Library, University of St. Michael's College

Le Comité spécial du CNÉA a créé un outil de comparaison d'évaluations et examine la base de données d'évaluations antérieures du CNÉA afin de déterminer les facteurs retenus lors d'évaluations de documents électroniques. Une série de questions permettent d'extraire l'information qui est ensuite rendue anonyme. Le comité espère ainsi élaborer un ensemble de pratiques exemplaires et/ou de recommandations pour l'établissement de références spécifiques à l'évaluation monétaire de documents électroniques. Il espère aussi, dans une moindre mesure toutefois, que ces références établissent des lignes directrices plus uniformisées pour la préservation et la conservation à long terme de ce genre de documents. Les questions envisagées sont les suivantes :

- Quelle était la portée générale (numérique et physique) des documents?
- Quelle était l'évaluation totale?

- Quelle était l'évaluation physique?
- Quelle était l'évaluation numérique?
- Quelle était la justification sommaire de l'évaluation?
- Y avait-il un sommaire de valeurs attribuées aux types de fichiers?
- Quelle était la grosseur totale des fichiers numériques? (p. ex., total de 10 To)
- Quel était le nombre de fichiers numériques?
- Avait-on envisagé la conservation?
- Avait-on envisagé la préservation numérique?
- Avait-on pris en compte ou résolu la question des fichiers en double?
- Avait-on envisagé la conservation d'exemplaires par le donateur?
- Est-ce que la justification comprenait une équivalence analogique?
- Quelle était la plage de temps (dates) du contenu numérique?
- Est-ce que l'accès était en jeu?
- Y a-t-il des métadonnées pour le contenu numérique?
- A-t-on envisagé la présence de métadonnées?
- A-t-on pris en compte la pertinence du contenu numérique pour le fonds ou l'ensemble des archives?
- Est-ce qu'on a eu recours à un prix global?
- Quels étaient les facteurs marginaux (prix, importance extraordinaire, autres notes)?

Il existe certes une foule de variables et les nombreux rapports que nous avons consultés ne contiennent pas la totalité, voire une partie, des réponses à ces questions. Nous avons déjà identifié 63 évaluations monétaires à consulter et nous en ajouterons d'autres provenant d'évaluations en français.

Le comité aimerait beaucoup recevoir d'autres exemples et fera le nécessaire pour en assurer l'anonymat lorsque les données chiffrées de l'évaluation auront été extraites. Il pourrait également être possible de partager le modèle avec les institutions pour qu'elles puissent extraire elles-mêmes l'information dans l'outil de comparaison, ce qui contribuerait à maintenir l'anonymat des donateurs. Le comité spécial du CNÉA prévoit également rencontrer les membres du Conseil de la CCEEBC pour discuter de ses activités en cours et amorcer des discussions au sujet des lignes directrices de la Commission sur la certification culturelle des documents électroniques. Cette réunion, prévue le 20 mars 2020 a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19.

Le comité spécial amorce la deuxième année de son mandat d'examen de l'évaluation monétaire des documents électroniques. Il continuera également d'interagir avec les évaluateurs en exercice du CNÉA par l'entremise des Classes de maître à venir. Le comité continuera aussi à communiquer ses constats et à consulter les parties prenantes ainsi que la communauté archivistique en général lors de conférences et d'ateliers nationaux et locaux. Quiconque désire contacter le comité spécial peut le faire par courriel en envoyant un message à l'un des coprésidents, Jeremy Heil (heilj@queensu.ca) ou Richard Dancy (radancy@sfu.ca), ou en contactant directement le secrétariat du CNÉA à (naab@archivescanada.ca).

VOUS AVEZ DEMANDÉ... DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



Voici la première d'une chronique qui, nous l'espérons, deviendra « permanente », selon les questions que vous poserez. Toutes les questions demeureront anonymes et nous trouverons une personne appropriée pour y répondre. N'hésitez donc pas à nous poser des questions sur n'importe quel aspect de l'évaluation monétaire au Canada. Communiquez avec nous à naabnewsletter@archivescanada.ca

1. Q. Comment procédez-vous pour donner accès à la base de données du CNÉA pour les évaluations antérieures?

R. Le président du panel d'évaluation du CNÉA remet le Formulaire d'autorisation de la séance / du panel au secrétariat du CNÉA au moins deux semaines avant la tenue de la séance d'évaluation. Le formulaire d'autorisation identifie les membres du panel, ce qui permet au Secrétariat du CCA de donner accès aux ECE une semaine avant la tenue de la séance et pendant deux semaines après la fin de la séance d'évaluation.
Remarque : Les personnes qui ne sont pas des ECE et qui participent aux panels du CNÉA n'ont pas accès à la base de données du CNÉA.

2. Q. Est-ce que l'accès à la base de données des évaluations antérieures du CNÉA sera réservé aux ECE qui participent à des séances formelles du CNÉA ou est-ce que tous les ECE (en règle) y auront accès? L'accès intéressera tous les ECE qui mènent des évaluations gratuites, indépendantes (ou à deux personnes).

R. À l'heure actuelle, l'accès à la base de données du CNÉA est réservé aux ECE participant à des séances formelles du CNÉA. Le CNÉA est en transition et est en train de mettre en place les politiques et procédures nécessaires. Lorsque les ECE seront plus nombreux, nous verrons comment la base de données est utilisée tout en continuant d'assurer la confidentialité de l'information. Il serait plus difficile (et demanderait par exemple un suivi administratif additionnel) de surveiller l'utilisation de la base de données à des fins autres que lors de panels d'évaluations du CNÉA. Les ECE accèdent à la base de données selon le principe du besoin de savoir et ne devraient pas partager l'information ainsi obtenue, sauf dans le contexte des évaluations du CNÉA en cours.

3a. Q. Est-ce que les institutions devraient (ou pourraient) être responsables de remplir une partie quelconque des rapports d'évaluation du CNÉA?

R. Non. L'institution a retenu les services du CNÉA pour examiner et évaluer les documents à des fins d'évaluation monétaire. Le président du panel est responsable de la rédaction du rapport. Pour ce faire, il a accès aux outils fournis par l'institution (p. ex., instruments de recherche, rapports d'évaluation), qu'il intégrera (de préférence dans ses propres mots) dans la description des documents du rapport. Le CNÉA permet toutefois à l'institution d'examiner la version préliminaire des rapports pour qu'elle puisse valider l'information descriptive et la terminologie. Une institution ne peut fournir de commentaires sur les décisions ou les valeurs soumises par le panel.

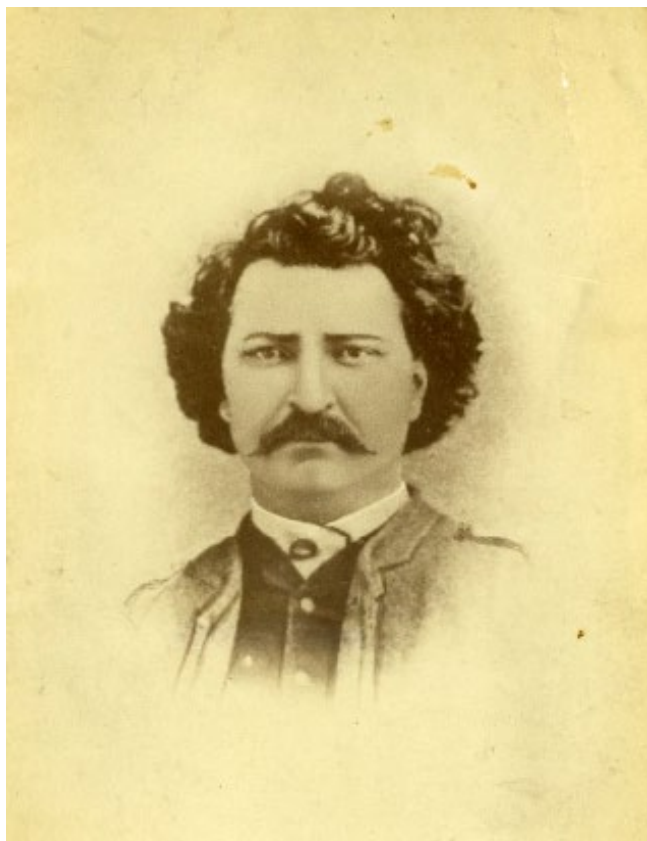
3b. Q. Est-ce que la rédaction des rapports d'évaluation du CNÉA peut être partagée ou est-ce du ressort exclusif du président du panel?

R. Il revient généralement au président de rédiger le rapport et il est aussi responsable de communiquer avec l'institution. Il appartient au président de demander les commentaires des membres du panel. Les présidents peuvent mener leurs séances d'évaluation de différentes manières. Mais il est pratique courante, durant la séance, de discuter chacune des séries en groupe afin de déterminer et d'attribuer des valeurs aux documents. Les panelistes devraient remettre leurs notes sur l'évaluation de la donation et leurs composantes au président. Le président est alors responsable de finaliser la rédaction du rapport.

JUSTE VALEUR MARCHANDE : TENDANCE DU MARCHÉ POUR LES DOCUMENTS ET PHOTOGRAPHIES PORTANT SUR LOUIS RIEL

Brian Hubner, ECE
University of Manitoba Archives & Special Collections

Les tableaux ci-dessous présentent la vente de documents historiques et de photographies rédigés ou liés de près au chef métis Louis Riel au cours des 60 dernières années (de 1957 à 2019). Les articles associés à Riel représentent presque assurément les documents d'archives les plus prisés au sujet d'une personnalité politique canadienne, mis à part ceux de personnalités sportives ou musicales renommées. Plusieurs tendances générales se dégagent de cet échantillon. Premièrement, tous les prix de vente ont augmenté constamment au fil du temps, qu'il s'agisse d'articles simples comme des timbres et des photographies, ou d'articles dont le contenu historique est plus important, comme les dernières correspondances, le journal ou le « testament » de Louis Riel. Deuxièmement, ceux qui sont considérés comme étant des documents importants, comme ces derniers, sont toujours recherchés et acquis par des institutions publiques, qui les versent dans des collections Riel existantes. Elles se trouvent principalement au Manitoba et en Saskatchewan, bien sûr, mais aussi en Alberta et à Bibliothèque et Archives Canada. Ces efforts sont souvent dictés par un souci d'assurer que ces documents restent au pays (et ne soient acquis, par exemple, par des acquéreurs privés des États-Unis). Le nombre de documents liés à Riel qui viendront sur le marché diminuera très certainement à l'avenir, mais quelques uns devraient apparaître de temps à autre. Troisièmement, un plus grand nombre d'organisations autochtones interviendront probablement dans l'acquisition et la propriété de documents Riel, y compris la Manitoba Métis Federation, tel que mentionné au point 13 du tableau. Le rapatriement de certains documents liés à Riel dans des groupes autochtones (métis) pourrait se produire. C'est une question importante qui mérite d'être explorée.



*Louis Riel, [ca. 1870], photo by I. Bennett & Co
UMan Archives & Special Collections*

Le tableau présente vingt-quatre ventes, dont cinq par l'University of Manitoba Archives & Special Collections.

N°	Date de la vente, de la vente aux enchères ou de l'évaluation	Article	Vendeur / Acquéreur	Prix estimé	Prix de vente réel
1.	17 octobre 1957	Lettres et livrets rédigés et signés par Louis Riel, dont des coupures de journaux liées aux événements de 1885	Inconnu / Archives publiques Canada [BAC]	Inconnu	525,00 \$

	Public Archives Canada-Archives publiques Canada, RG 37 (347) f.57/135. #8320 (A02019 – 12474, Release)				
2.	Avril 1967	« Essai » [concept proposé pour un timbre] lié au gouvernement provisoire du Manitoba de Riel, 1869	Marchand de timbres « Georges » April / Glenbow Museum [M-6058], signalé disparu en 1998	Inconnu	Présumé être de valeur minimale
	<p>The Glenbow, Louis Riel Collection : https://www.glenbow.org/collections/search/findingAids/archhtm/riel.cfm Courriel de Doug Cass, directeur du Glenbow Library and Archives, à Brian Hubner, 28 novembre 2017. Vente plus récente d'un « essai », voir le n° 17.</p>				
3.	1969	Ébauche d'un livret par Riel, 32 ms. pp.	Inconnu / acquisition aux enchères par Archives publiques Canada [BAC]	Inconnu	16 000,00 \$
	<p>Voir : Flanagan, Thomas. <i>Archivaria</i> (Number 8, Summer 1979) « Archives: An Economic and Political View » (1979): 96 https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/10732/11615</p>				
4a. & 4b.	22 avril 1971 et 23 février 1984	Journal de guerre (« Batoche ») de Riel (1885), 53 ms. pp.	Vendu aux enchères par Montreal Book Auctions en 1971 (provenant du journaliste Eric Wells), à un groupe représenté par Gene Rhéaume et Gordon Horby, et acquis ensuite de ce groupe par les Provincial Archives of Saskatchewan (1984)	Inconnu	26 500,00 \$ (1971); puis 75 000,00 \$ (1984)
	<p>The Gabriel Dumont Institute : http://www.metismuseum.ca/resource.php/13660 (documents liés à l'acquisition du journal en 1971)</p> <p>Provincial Archives of Saskatchewan : http://www.saskarchives.com/Timeline18_RielDiary</p> <p>University of Saskatchewan Libraries and the University Archives : http://library.usask.ca/northwest/diary/riel-dry.htm</p> <p>Flanagan, Thomas. <i>Archivaria</i> (Number 8, Summer 1979) « Archives: An Economic and Political View » (1979) : 96 https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/10732/11615</p>				

5.	1977	Lettre de Louis Riel, 2 ms. pp.	Inconnu / Acquis aux enchères par Parcs Canada	Inconnu	3 500,00 \$
	<p>Flanagan, Thomas. <i>Archivaria</i> (Number 8, Summer 1979) « Archives: An Economic and Political View » (1979): 96 https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/10732/11615</p>				
6.	13 avril 1978	La « dernière lettre de Louis Riel » [à son épouse et ses enfants], 16 novembre 1885, 2 ms. pp.	Inconnu / Vente aux enchères à un acheteur privé	Inconnu	12 500,00 \$
	<p>Montreal Book Auctions Ltd. (le jeudi 13 avril 1978; vente n° 108) : 43-46.</p> <p>Flanagan, Thomas. <i>Archivaria</i> (Number 8, Summer 1979) « Archives: An Economic and Political View » (1979): 96 https://archivaria.ca/index.php/archivaria/article/view/10732/11615</p> <p>Cette lettre est parfois confondue avec celle adressée à la mère de Riel, mais écrite quelques heures plus tôt et datée du 15 novembre 1885. Elle est conservée aux Archives du Manitoba (Riel Papers, No. 431).</p>				
7.	30 mai 1980	Lettre de Louis Riel au docteur E.P. Lachapelle (Keesville, NY), 9 février 1878; et quelques poèmes et notes de Riel.	Inconnu / Archives publiques Canada [LAC]	Inconnu	2 500,00 \$
	<p>Public Archives Canada-Archives publiques Canada, Acte de vente, signé par André Benoit, 30 mai 1980 (A02019 – 12474, Release)</p>				
8a. & 8b.	24 juin 1981	Lot #1; The « Disturbance Broadside » de James Ross, 1869-1870; (10 modèles de produits);	Canada Book Auctions (Bernard Amtmann) / acquisition aux enchères par le Glenbow Museum	Lot #1 : 30 000 et 40 000 \$	#1 : 16 500,00 \$;
	24 juin 1981	Lot #2 : <i>Ordonnances du Gouvernement provisoire de la terre de Rupert</i> , janvier 1870, annonce Riel comme président du gouvernement	Canada Book Auctions (Bernard Amtmann) / acquisition aux enchères par le Glenbow Museum	Lot #2: Inconnu	#2 : 7 000,00 \$; Total pour les deux lots : 23 500,00 \$
	<p>Canada Book Auctions (24 juin 1981, Auction Sale No. 133) : 13-14.</p> <p>Riel Project <i>Bulletin du Project Riel</i> (October/Octobre 1981, No. 6): 2</p>				

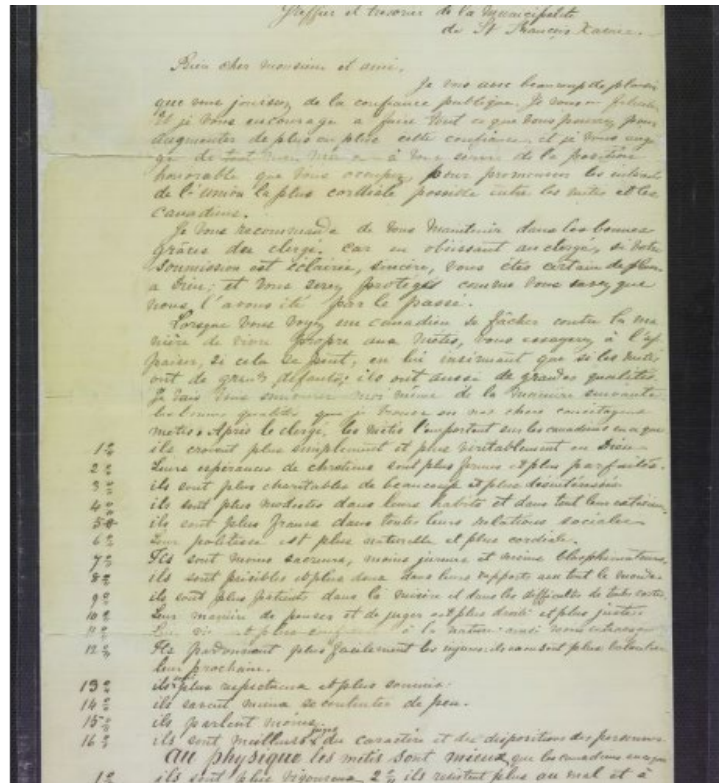
The Glenbow, Louis Riel Collection : https://www.glenbow.org/collections/search/findingAids/archhtm/riel.cfm					
9a.	30 juin 1988	Lettre de Louis Riel à sa mère, 9 août 1882; et d'autres documents liés à Riel, dont une lettre adressée à Riel, et trois photographies	Maurice Villeneuve, Québec / Archives publiques Canada [BAC]	7 500,00 \$	7 500,00 \$
	<p>Public Archives Canada-Archives publiques Canada, Acquisition Advice-Avis d'acquisition, Maurice Villeneuve, 18 juin 1988 (A02019 – 12474, Release)</p> <p>Public Archives Canada – Archives publiques Canada, Lettre de Victorin Chabot et Grace Hyam à Jay Atherton, 21 juin 1988, incitant l'acquisition de la lettre de Riel; comprend une autorisation manuscrite de Jay Atherton, 30 juin (A02019 – 12474, Release)</p>				
9b.	12 avril 1991	Testament de Louis Riel, 6 novembre 1885, 4 ms. pp.	Commerçant de livres de Montréal / Archives publiques Canada, Division des manuscrits. En 1987, un « homme âgé » a vendu à un commerçant de livres de Montréal (voir #9a) le testament et la lettre de 1882 de Riel, qui les a ensuite revendus à Archives publiques (vendeur, Jeanne Villeneuve)	Inconnu	20 000,00 \$
	<p>Public Archives Canada-Archives publiques Canada, Acquisition Advice-Avis d'acquisition, Michel Wyczynski, 26 mars 1991 (A02019 – 12474, Release)</p> <p>National Archives of Canada-Archives nationales du Canada, Michel Wyczynski à Jeanne Villeneuve, confirmant la vente, 12 avril 1991 (A02019 – 12474, Release)</p> <p>Wyczynski, Michel. « Louis Riel's Will. » <i>The Archivist</i>, Vol. 20, No. 1 (1993): 23-25.</p> <p>Flanagan, Thomas, and Campbell, Glen. Appendix to <i>From Rupert's Land to Canada</i>. Edited T. Binnema, G. Ens & R.C. MacLeod (2001), « Updating The Collected Writings of Louis Riel », Campbell, p. 284.</p>				
10.	19 octobre 1995	Lettre de Louis Riel à Marguerite Riel (épouse), 5 octobre 1885	Inconnu / Vente aux enchères aux Provincial Archives of Manitoba	Inconnu	4 000,00 \$
	<p>Flanagan, Thomas, and Campbell, Glen. Appendix to <i>From Rupert's Land to Canada</i>. Ed. Binnema, Ens & MacLeod (2001), « Updating The Collected Writings of Louis Riel », Campbell, p. 284.</p>				

	Archives nationales du Canada, Note de service d'Eldon Frost à Lee McDonald, 20 octobre 1980 (A02019 – 12474, Release)				
11.	Jun 2003	Lettre de Louis Riel au journal <i>Ottawa Citizen</i> (9 novembre 1885)	Conservée dans les archives du <i>Ottawa Citizen</i>	N'a pas été vendue	Valeur présumée entre 10 000 \$ et 15 000 \$ (2003)
	<p>The <i>Globe and Mail</i> (22 June 2003) : http://www.theglobeandmail.com/arts/letter-to-the-editor-by-louis-riel-unveiled-in-regina/article1163283/ (présentation publique)</p>				
12.	25 juin 2008	<i>Carte-de-visite</i> photographie de Louis Riel par J. H. Noverre (S. Davis and Sons, compagnie de cigares)	Aquila Books, Calgary / Vendue aux enchères à un acquéreur américain inconnu	Inconnu	900,00 USD
	<p>Aquila Books: http://www.aquilabooks.com/Historic%20Photos/LouisRielCigar.html Voir #19, 20, and 21 pour la vente de la même <i>carte-de-visite</i>.</p>				
13.	25 novembre 2008	Quatre poèmes de Louis Riel, en anglais, donnés en 1885 au constable de la PCNO Robert Hobbs	Conservés par la famille Hobbs, Dirk Heinze Auctions, Toronto / Vente aux enchères à la Manitoba Métis Federation (MMF)	5 000 \$	31 050,00 \$ Deux photographies de Riel ont été acquises par la MMF en même temps (prix inconnu) – seront exposés plus tard dans un musée (conversés actuellement par La Société historique de Saint-Boniface, Manitoba)
	<p>CBC Saskatchewan (14 novembre 2008) [Avant la vente aux enchères] : http://www.cbc.ca/news/canada/saskatchewan/story/2008/11/14/riel-poems.html Winnipeg Free Press (26 novembre 2008) [Résultats de la vente aux enchères] : http://www.winnipegfreepress.com/local/Riel_poems_draw_many_prospective_bidders_.html</p>				

	<p>CBC Manitoba (27 novembre 2008) [Retour au Manitoba] : http://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/louis-riel-poems-return-to-manitoba-1.711926</p> <p>The <i>Globe and Mail</i> (17 février 2009) [Exposition publique] : http://www.theglobeandmail.com/news/national/the-plain-strong-hand-of-riel-lives-on/article20444622/</p>				
	<p>Février/mars 2013</p>	<p>Huit photographies de type <i>carte- de-visite</i> liées à Louis Riel et à l'ancien Manitoba (Faisaient partie d'un lot de souvenirs de la guerre de Sécession)</p> <p>Le lot comprenait « Riel et ses conseillers » environ 1869, attribuée à Ryder Larsen</p>	<p>Greenfield Books / University of Manitoba Archives & Special Collections (UMASC)</p> <p>Michael Park de Greenfield Books a acquis les photographies d'un commerçant de livres de Victoria, qui en avait fait l'acquisition lors d'une vente aux enchères à South Yara, Australie.</p>	<p>Inconnu</p>	<p>6 500,00 \$</p>
<p>14. [1UM]</p>	<p>CBC Manitoba (8 mars 2013) : https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/rare-manitoba-photos-of-louis-riel-found-in-australia-1.1349896 (Announcement of purchase)</p> <p><i>The Huffington Post</i> (11 mars 2013) : https://www.huffingtonpost.ca/2013/03/11/louis-riel-photos-australia-pictures_n_2852629.html (Announcement of purchase)</p> <p>Rogers, Alycia. <i>The Manitoban</i> (18 mars 2013) : http://www.themanitoban.com/2013/03/rare-louis-riel-photographs-recovered/14919/ (Announcement of purchase)</p> <p>Sweeney, Shelley. « Rare Photographs found in Australia, » in <i>Photographic Canada</i>, Vol. 42, No. 1 (Mai-juin 2016) :1</p> <p>University of Manitoba Archives & Special Collections, Acquisition Files ("Greenfield Books Ltd.")</p>				
<p>15. [2UM]</p>	<p>Avril/mai 2015</p>	<p>Lettre de 1883 de Louis Riel adressée à Pierre Lavalée, antérieurement publiée dans <i>Le Manitoban</i> (18 juin 1885)</p>	<p>Uno Langmann Limited (détenue par la famille Trudel, cat. #ZM18826) / UMASC</p> <p>Cataloguée : (MSS 441)</p>	<p>15 000 \$</p>	<p>16 950,00 \$ (total)</p>

16. [3UM]	University of Manitoba Archives & Special Collections, Acquisition Files (« Langmann, Uno: Louis Riel Letter – 2015 »)				
	Instrument de recherche UMASC : https://umlarchives.lib.umanitoba.ca/louis-rielle-letter-to-pierre-lavallee				
	Février 2016	Billet à ordre de Louis Riel père à Augustus Nolin, 1863.	Greenfields Books / UMASC	25 000 \$ (pour toute la collection; valeur individuelle inconnue)	27 625,00 \$ (total) Le billet faisait partie de la Red River Settlement & Early Winnipeg Collection (Barber-Arkin Papers), 0,25 mètre de textes et de photos
17.	University of Manitoba Archives & Special Collections, Acquisition Files (« Barber, Arkin »).				
	19-20 février 2016	2 « essais » de timbres présumés liés au gouvernement provisoire de 1869 de Riel (inscription sur le timbre : <i>République Canadienne</i>)	Eastern Auctions, Halifax / Vente aux enchères à un acheteur inconnu	Inconnu	1 800,00 \$
	Linn's Stamp News : https://www.linns.com/news/us-stamps-postal-history/2016/march/eastern-auctions-international-auction-roundup.html				
18. [4UM]	Avril 2016	« Riel Rebellion » Broadside, <i>Ottawa Citizen Extra</i> , 6 mai 1885	Patrick McGahern Books (Catalogue 241, #1) / UMASC	5 000 \$	5 650,00 \$ (total)
		Patrick McGahern Books, Catalogue 241, p. 1. University of Manitoba Archives & Special Collections, Acquisition Files (« Patrick McGahern Books, Inc. »)			
19.	1 ^{er} juillet 2017	Photographie <i>carte-de-visite</i> de Louis Riel par J.H. Noverre (S. Davis and Sons, compagnie de cigares), très bonne condition	All Nations Coin and Stamp, Vancouver / acheteur inconnu	Inconnu	600,00 \$

	All Nations Stamp and Coin : https://www.allnationsstampandcoin.com/louis-riel-s-davis-sons-montreal-real-photo-2-5x4-carte-de-visite/				
20. [5UM]	23 novembre 2017	Photographie <i>carte-de-visite</i> de Louis Riel par J.H. Noverre (1876)	Greenfield Books (Catalogue #4) / UMASC	950 \$	997,50 \$ (total)
Greenfield Books (Bison Books) Riel Catalogue, November 2017 University of Manitoba Archives & Special Collections, Acquisition Files ("Greenfield Books Ltd.")					
21.	26 juin 2019	Lettre à Henry Morgan, avec contenu au sujet de Riel, 7 mai 1885 (comprend une photographie <i>carte-de-visite</i> de Riel de J.H. Noverre, et une coupure de journal)	Sparks Auctions, Ottawa / Vendus aux enchères à un acheteur inconnu	100 \$	1 092,00 \$ (plus prime de l'acheteur de 15 %)
Sparks Auctions : https://sparks-auctions.com/tag/louis-riel/					



Lettre de L. Riel à P. Lavallee, 1883
UMan Archives & Special Collections

L'ÉVALUATION MONÉTAIRE EN CONTEXTE

Fred Farrell, ECE
Archives provinciales du Nouveau-Brunswick

Tous les éléments des archives sont interreliés. L'évaluation monétaire touche tous les aspects liés aux documents privés. L'inverse est tout aussi vrai : tous les aspects du continuum des archives se répercutent sur l'évaluation monétaire. Il n'est donc guère étonnant que l'émission de reçus pour fins d'impôt pour les dons d'archives ajoute une charge additionnelle à l'exploitation de programmes archivistiques. Et ce, alors que la plupart des archives tentent de rester à flot, du moins en ce qui a trait à l'accès. Mais prenons un peu de recul...

Les archives ont toujours composé avec un arriéré de collections. Aujourd'hui, ce problème est intensifié du fait que les chercheurs y consacrent moins de temps, et qu'ils s'attendent à une identification plus précise des documents liés à leur domaine d'étude. Et cela s'ajoute bien sûr au leitmotiv actuel : si ce n'est pas en ligne, autant ne pas exister. Tous ces facteurs se conjuguent pour exercer des pressions additionnelles sur les archives, qui doivent améliorer les instruments et systèmes de recherche, tout particulièrement par l'accès numérique et diverses options en ligne.

Les archives se trouvent dans une position peu enviable. L'utilisateur crée le produit ou l'histoire, alors que dans des institutions de la mémoire sœurs (galeries d'art, bibliothèques et musées, ou organisations GLAM), l'institution crée le buffet qui peut être consommé ou exploré en peu de temps. Vues ainsi, les archives ne se démarquent pas très bien. Les bibliothèques épurent régulièrement leurs rayons pour gérer l'espace et la prestation de services; un musée n'expose publiquement qu'une infime partie de ses collections; et une galerie d'art offre des expositions à intervalles réguliers, celles-ci étant souvent montées par des tiers, afin de maintenir la nouveauté, d'attirer les clients/visiteurs et de générer des revenus. Les archives, elles, ouvrent leurs portes et, à quelques exceptions près en raison de restrictions, disent « nous voilà. Vous pouvez regarder tout ce que vous voulez. ». Dans ce nouveau paradigme, certaines organisations GLAM hybrides ont reconnu les pressions que causent les archives, en déployant un mécanisme de « survie » simple pour résoudre cette situation peu enviable : elles éliminent le volet archives de leur mandat.

Confrontées à des demandes accrues de la part des utilisateurs et à des ressources stagnantes, les archives font aussi face à de dures réalités, mais elles disposent d'un moins grand nombre d'options apparentes pour tenter de maintenir les services traditionnels en présence d'un volume croissant de documents reçus. Bien que je ne privilégie pas les solutions qu'ont adoptées certaines archives, je peux en comprendre l'attrait. Une étape simple, que très peu d'établissements peuvent adopter, consiste à tout simplement à stocker des tas de documents jusqu'à ce qu'on puisse... un jour peut-être... les traiter. Ceci est fort peu réaliste, parce qu'en sus des arriérés, les archives manquent aussi très souvent d'espace. Une autre solution consiste à réduire l'origine du problème, à savoir accepter moins de documents. Certaines peuvent dire « Nous n'accepterons que les documents intéressants. » Mais à l'heure actuelle, surtout au Canada atlantique, nous recevons une foule de choses intéressantes. Notre population moyenne est la plus âgée au Canada, donc l'épuration et les règlements de successions sont monnaie courante. Pour empirer la situation, les aînés du Nouveau-Brunswick ont souvent hérités de plusieurs générations car ils sont restés dans la province. Une autre solution potentielle pourrait être de limiter l'arrangement et la description à des sommaires de tout ce qui se trouve dans un ou plusieurs contenants. Vous pourriez alors dire que vous n'avez pas d'arriéré, mais cette façon de faire ne répond pas aux besoins ou désirs de la génération actuelle de chercheurs, et cela créerait des problèmes de sécurité et autres. S'y ajoutent aussi des difficultés liées à l'évaluation monétaire de ces documents.

Il existe toutefois une solution toute simple à ce dernier facteur. N'émettez pas de reçus pour fins d'impôt! On élimine ainsi l'échéance associée à l'arrangement et à la description dans l'année du don, si bien qu'une évaluation peut être effectuée durant l'année civile du don en question, et bien sûr, le coût de l'évaluation elle-même. Mais comment expliquer à un donateur qu'il peut obtenir un reçu pour fins d'impôt d'un musée ou d'une galerie d'art avoisinante, mais pas des archives? L'acquisition de documents est suffisamment difficile comparativement aux musées et bibliothèques –

attachement émotionnel du donateur aux documents, condition physique, droit d'auteur et restrictions - et peut l'être davantage pour les archives. Par ailleurs, les archives peuvent rarement offrir une exposition des documents comme incitatif comme le font couramment nos institutions sœurs, et si elles se laissent tenter de le faire, elles s'exposent alors à une pléiade d'attentes et à un épuisement de ressources.

Les archives font face à suffisamment d'obstacles pour les acquisitions. La plupart d'entre elles ne disposent pas des fonds nécessaires pour acheter des documents, si bien qu'il est fort possible que des documents importants soient perdus. Les archives ratent l'occasion d'acquérir de nombreux documents parce que les gens ne nous les signalent pas, souvent parce qu'ils ignorent que nous existons ou présumant que ce qu'ils ont n'est pas assez important pour nous intéresser. Lorsqu'une occasion d'acquisition se présente, il s'agit généralement d'une opportunité unique à laquelle il faut donner suite immédiatement. La postérité et l'émission de reçus pour fins d'impôt sont les seuls outils dans notre arsenal. Mais lorsqu'un donateur peut vendre une lettre pour son cachet postal ou des signatures importantes – l'argument de maintenir toute la collection pour sa valeur de recherche ne pèse pas lourd. En d'autres mots : les donateurs ont des options autres que de faire des dons à des archives.

Et pour couronner le tout, il existe très peu d'évaluateurs de documents d'archives au Canada atlantique. Il faut être fou pour émettre des reçus pour fins d'impôt. Hélas, nous le sommes et nous le faisons. Heureusement que les Archives provinciales du Nouveau-Brunswick disposent de certains avantages issus du fait que nous estimons que tous les dons, quels que soient leur taille et leur complexité, méritent un reçu pour fins d'impôt. Grâce à divers programmes de financement, APNB a pu augmenter sa capacité de classification et de description pour accommoder la quantité de documents reçus. La participation à de tels programmes s'explique ainsi. Premièrement, pour renforcer le personnel habituel à l'aide d'employés temporaires, il faut d'abord accepter la prémisse que deux personnes peuvent accomplir plus qu'une seule personne, et que dix peuvent en faire plus que trois. C'est tout un virage de mentalité et le personnel doit souscrire à l'approche qui demande beaucoup de formation, de mentorat et d'intervention pratique journalière. Imaginez-vous une corvée de piquage de courtepoinette dont les membres ignoraient tout du piquage au début. Ce n'est pas tout le monde qui est disposé ou capable d'entreprendre quelque chose du genre. De nombreux programmes axés sur l'embauche de telles ressources exigent l'appariement de fonds. APNB peut y participer en raison d'un programme provincial, à savoir la Politique culturelle, qui attribue des fonds supplémentaires tous les ans aux archives provinciales en reconnaissance de son rôle de pilier du patrimoine provincial.

Le deuxième facteur qui nous a permis de le faire est que, depuis au moins dix ans, nous avons travaillé en étroite collaboration avec Burt Glendenning. Ancien employé d'APNB, il a évalué de petits et moyens fonds et collections, et participé à des panels du CNÉA pour des acquisitions plus importantes et complexes. De plus, fort de son expérience auprès de la CCEEBC, il a eu tôt fait de reconnaître l'importance d'évaluer la valeur de différentes parties d'un fonds ou d'une collection et d'en mesurer l'envergure respective. Il nous a ensuite guidé dans la nécessité de documenter en détail la motivation des évaluations monétaires. Cela peut sembler évident aujourd'hui, mais à ce moment-là il était courant pour les évaluations de préciser une valeur globale et d'attribuer une même valeur à tous les documents (surtout pour les films et les photos), et de ne pas motiver les évaluations. Mais grâce à Burt, nous avons pris l'habitude d'aborder les évaluations en répartissant les divers composants d'un fonds ou d'une collection, en leur attribuant des valeurs distinctes et même en identifiant les documents qui n'ont pas de valeur monétaire.

Et maintenant, tournons-nous vers l'avenir. La formation qu'offre le CNÉA par l'entremise de son programme de Classe de maître contribuera à la prolifération, ou du moins à la disponibilité de quelques évaluateurs en exercice du CNÉA dans la région. Ces évaluateurs acquerront de l'expérience sur les panels du CNÉA et en réalisant des évaluations plus petites qui contribueront à la qualité des évaluations et à la disponibilité d'évaluateurs. Et à tout le moins, plus de personnes des APNB seront sensibilisées aux critères d'évaluation, pourront effectuer des évaluations internes et veiller à ce que les acquisitions soient mieux préparées pour l'examen d'évaluateurs externes.

QUELQUES OBSERVATIONS SUR LA CAPACITÉ, LA COLLABORATION ET L'AVENIR

Cheryl Avery, Directrice – Région des Prairies, Conseil du CNÉA (transitoire)

La première Classe de maître du CNÉA sur l'évaluation monétaire a été offerte en février 2019. En avril 2019, 38 personnes avaient obtenu le titre d'évaluateur du CNÉA en exercice (ECE). Et à la fin du mois de mars 2020, 63 personnes étaient devenues ECE (diplômés de la Classe de maître et évaluateurs du parcours 2) : une hausse de 65 % par rapport à l'année précédente et tout un exploit. Avec une Classe de maître en attente et une autre au moins en cours de discussion, ainsi que plusieurs évaluateurs expérimentés pouvant demander la désignation en suivant le parcours 2, nous semblons être sur la bonne voie pour assurer un avenir durable de fonctions normalisées et professionnelles d'évaluation monétaire des archives au Canada.

Mais la situation n'est toutefois pas égale. Le nombre d'ECE au pays aide à illustrer des réussites notoires et quelques problèmes de taille :

Région	Nombre d'ECE	Pourcentage du total
Atlantique	14	22
C.-B. & Nord	3	5
Ontario	24	38
Prairies	14	22
Québec	8	13
Total	63	100

Il est certes évident que la région C.-B. & Nord a besoin d'un plus grand nombre d'ECE. Mais si nous examinons de plus près les données de certaines régions, d'autres divergences se manifestent.

Une Classe de maître peut faire toute une différence. Des 14 ECE de la région de l'Atlantique, 10 sont du Nouveau-Brunswick, et 8 d'entre eux de Fredericton. Le problème primaire, ici, n'est pas forcément une question de capacité mais plutôt d'opportunité. Veiller à ce que les ECE disposent d'opportunités constantes, variées et régulières de participer à des séances leur permettront de maintenir leurs compétences et de faire en sorte que la communauté des évaluateurs se familiarisent avec l'expertise de chacun. Personne ne gagnera si on demande toujours aux mêmes évaluateurs de faire les évaluations. Dans les autres provinces de la région : un ECE à Terre-Neuve et trois en Nouvelle-Écosse (dont deux à Halifax). Il semblerait n'y en avoir aucun à l'Île-du-Prince-Édouard.

En Ontario, des 24 ECE, neuf sont à Toronto et huit à Ottawa : en comptant quatre des huit ECE du Québec qui se trouvent à ou près de Gatineau, la région de la capitale nationale est très bien représentée. Trois des quatre autres ECE du Québec sont à ou près de Montréal, et un à Québec. Dans l'ensemble, étant donné l'ampleur, la complexité et la diversité de son système archivistique, le Québec semble aussi être sous-représenté.

Et enfin dans les Prairies, un peu plus de la moitié des ECE sont en Alberta (dont la majorité à Edmonton). Deux ECE sont au Manitoba (à Winnipeg), et quatre en Saskatchewan, dont trois à Regina. Comme partout ailleurs au pays, les distances de la région peuvent être assez importantes : près de 1 305 km entre Edmonton et Winnipeg, par exemple; 1 327 km entre Calgary et Winnipeg, et entre plus de 500 à plus de 700 km entre les principales villes (sur une base interprovinciale). Même si l'ensemble de la région peut disposer d'une capacité raisonnable, il peut être coûteux de créer un panel en raison des frais de déplacement et d'hébergement en cause. Cela s'applique plus particulièrement aux évaluations demandant une expertise spéciale, comme les collections audiovisuelles, car la capacité nationale est insuffisante.

À l'avenir, il sera essentiel d'avoir beaucoup d'ECE. En Saskatchewan, par exemple, le nombre d'évaluateurs expérimentés à la retraite est supérieur au nombre de nouveaux évaluateurs. Lorsqu'on envisage des options pour les Prairies et d'autres régions sous-représentées, la coopération entre institutions pourrait être la solution la plus viable.

Chaque institution possède du personnel doté de forces spécifiques : spécialistes en audiovisuel, documents architecturaux, documents électroniques. Les bibliothécaires universitaires, surtout ceux et celles affectés aux Collections spéciales, peuvent posséder énormément d'expérience en évaluation monétaire d'ouvrages rares et de manuscrits. Une évaluation stratégique des diverses forces existant au sein d'une institution donnée et dans l'ensemble de la région, et encourager activement ces personnes à obtenir une désignation d'ECE, peuvent être les meilleures façons de s'assurer que des compétences diverses soient disponibles à proximité. Faire en sorte que les institutions reconnaissent la valeur de dépêcher ces personnes à une Classe de maître – lorsqu'elles sont à mi-carrière – garantira qu'elles obtiendront la formation voulue. Veiller aussi à ce que les institutions collaborent entre elles pour cette évaluation stratégique et facilitent le perfectionnement professionnel contribuera à la création d'un bassin de compétences d'évaluation locales.

Certains ECE ont participé à des panels du CNÉA sans demander d'indemnité journalière. Cela ne peut se produire que lorsqu'ils sont toujours employés; qu'ils *ne sont pas* des travailleurs autonomes, comme la plupart des libraires; et que leur institution estime que les travaux d'évaluation sont très utiles et n'exige pas que ces personnes utilisent leurs jours de congé pour le faire. Cela est très rare, mais au fur et à mesure qu'un plus grand nombre d'archivistes en mi-carrière obtiendront la désignation d'ECE, cela pourrait représenter une opportunité de coopération inter-institution plus viable.

Les institutions bénéficient lorsque leurs employés font des évaluations monétaires. Ces employés voient comment d'autres institutions s'y prennent pour préparer leurs instruments de recherche; comment elles gèrent tout depuis les relations avec les donateurs, l'acquisition, l'évaluation interne jusqu'au traitement des documents; ils deviennent de meilleurs archivistes de référence parce qu'ils voient ce qu'ont d'autres institutions; et ils dispensent de meilleurs conseils aux donateurs potentiels en connaissant les forces (et lacunes des stratégies d'acquisition locales) des collections locales. En reconnaissant ces avantages, en autorisant leurs employés à effectuer des évaluations pour d'autres institutions sans exiger de frais autres que ceux liés au déplacement, aux repas et à l'hébergement, les institutions aideront le CNÉA à offrir des séances complètes du CNÉA plus abordables.

À l'University of Saskatchewan Archives and Special Collections, tous les fonds et collections donnés à des fins d'évaluation durant une année (financière), sont évalués en même temps, à la fin de l'année. Nous avons toujours mobilisé un plein panel du CNÉA (trois personnes) pour ces évaluations. Nous anticipons que ces personnes apporteront une expertise spécifique et qu'ensemble, elles fourniront de plus vastes connaissances pour les évaluations. Et nous nous attendons aussi qu'en travaillant ensemble, l'équipe du CNÉA sera non seulement plus efficace et plus pointilleuse, mais que les membres de l'équipe apprendront l'un de l'autre et deviendront ainsi de meilleurs évaluateurs. Entre 1985 et 2019, nous avons commandé l'évaluation de 346 fonds, collections ou de leur accroissement, et de ces évaluations, deux seulement ont suscité des commentaires [négatifs] de la part de donateurs au sujet de l'évaluation, ni l'une ni l'autre n'ayant exigé une autre évaluation. Nous avons poursuivi une désignation de biens culturels seulement cinq fois au nom de nos donateurs, et toutes les cinq se sont faites en douceur (bien que dans un cas, l'évaluation ait été augmentée).

Le CNÉA ne dispose pas de données suffisantes pour l'instant afin de mener une analyse adéquate de l'évaluation monétaire archivistique, telle qu'elle est pratiquée au Canada. Les données que nous avons, comme le sommaire précédent, sont plutôt empiriques. Nous ignorons combien d'évaluations internes ou indépendantes sont effectuées, ou comment elles sont reçues si elles sont présentées à la CCEBC pour obtenir une désignation de biens culturels. Si la certification n'est pas accordée ou si la demande exige de l'information additionnelle, il serait utile de comprendre pourquoi pour que nous puissions faire le nécessaire pour régler la situation. Le CNÉA tente de travailler avec la CCEBC afin d'obtenir plus d'information à cet égard. Il serait très utile de savoir comment les données peuvent changer, compte tenu de ce qui est fait actuellement pour normaliser la formation et le perfectionnement professionnel des évaluateurs.

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS

La date limite de soumission d'idées, d'articles et de liens vers des ressources en ligne pour le prochain numéro est le **14 septembre 2020 (pour publication en novembre)**. Nous recherchons des contributeurs qui rédigeront :

- Des chroniques régulières ou des articles principaux, surtout sur l'évaluation de médias spéciaux
- Des articles, d'au plus 1 000 mots
- Des profils sur des ventes aux enchères spéciales ou des précédents de ventes
- De courtes nouvelles ou mises à jour régionales, etc.

Le contenu devrait être pratique ou théorique, peut aborder un média spécifique, des enjeux d'évaluation des normes, etc. Aux personnes qui ont participé à l'une de nos Classes de maître, dites-nous si certains sujets devraient être approfondis. Envoyez-nous vos idées : nous désirons savoir ce qui vous intéresse le plus.

Le bulletin vise à garder tous les associés, affiliés et ECE du CNÉA à l'affut de tout ce qui a trait à l'évaluation monétaire au Canada. Si vous êtes spécialiste en évaluation ou si vous venez d'obtenir votre désignation d'ECE, faites-nous signe.

Communiquez avec nous à naabnewsletter@archivescanada.ca

Les membres du comité (en ordre alphabétique) :

Cheryl Avery, University of Saskatchewan Archives & Special Collections
Paulette Dozois, ECE, Bibliothèque et Archives Canada
Evelyn Fidler, ECE, Kings Landing
Sophie Morel, Bibliothèque et Archives nationales du Québec - Trois-Rivières
Simon Rogers, ECE, University of St. Michael's College, University of Toronto
Leah Spafford, ECE, Spafford Books
Lara Wilson, ECE, University of Victoria Archives & Special Collections

Secrétariat et registraire du CNÉA / NAAB Secretariat & Registrar

130 Albert, Suite 1912 Ottawa, ON K1P 5G4
Tel/tél : 613-565-1222
Toll free/Sans frais : 1-866-254-1403
Fax/Télécopieur : 613-565-5445